



SMART

- Challenge !

Ideate. Iterate. Experiment.

RÈGLEMENT 2026

Le présent règlement est réputé connu, compris et accepté sans réserve par toute personne déposant une candidature au SMART Challenge 2026.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment si les circonstances l'exigent. Toute modification sera portée à la connaissance des participants par publication sur les supports officiels du SMART Challenge.

1. Objectif du Challenge

CimArk (ci-après « organisateur ») avec les partenaires de l'écosystème SMART Confluence, organise le SMART Challenge 2026, un appel à projets dédié à la thématique du mouvement et de l'activité physique au quotidien.

Le SMART Challenge 2026 vise à faire émerger des idées, concepts, services, produits, démarches ou projets innovants répondant à des problématiques concrètes liées à l'activation du mouvement, à la réduction de la sédentarité et à la promotion de modes de vie plus actifs.

Le Challenge a également pour objectif d'identifier des initiatives à fort potentiel et de favoriser leur transformation en projets concrets, notamment à travers un accompagnement adapté, une mise en réseau avec les acteurs pertinents et, le cas échéant, un soutien financier.

2. Déroulement du Challenge

Le SMART Challenge 2026 se déroule **en deux phases** :

1.

OPEN CALL - APPEL À IDÉES

Les porteurs d'idées ou de projets sont invités à soumettre leur candidature via le formulaire en ligne disponible sur la page officielle du Challenge : smartconfluence.ch/appe-a-projets/smartchallenge.

Seules les candidatures complètes, soumises dans les délais et conformes au présent règlement sont prises en considération.

L'organisateur procède à une première analyse des candidatures afin de vérifier leur recevabilité et d'identifier les projets présélectionnés.

2.

PITCH DAY - ÉVALUATION, SÉLECTION ET ACCOMPAGNEMENT

Les candidats présélectionnés sont invités à présenter leur proposition lors d'une session de pitch devant un jury composé de représentants de l'organisateur, de partenaires du Challenge et, le cas échéant, d'experts invités.

À l'issue de cette phase, le jury désigne un ou plusieurs lauréats.

Les projets retenus peuvent bénéficier d'un soutien financier, d'un accompagnement et d'une mise en réseau en vue de leur développement.

3. Thématique 2026

L'édition 2026 du SMART Challenge est dédiée à la thématique « **Favoriser le mouvement et l'activité physique au quotidien** ».

Malgré une prise de conscience croissante des bienfaits de l'activité physique, et la présence d'infrastructures et d'offres existantes, une part importante de la population reste peu active.

Le principal enjeu réside dans la capacité à favoriser l'appropriation du mouvement dans les contextes de vie quotidiens et à faciliter le passage à l'action.

Le SMART Challenge 2026 encourage des approches innovantes, concrètes et ancrées dans les réalités du terrain, permettant de rendre le mouvement plus accessible, attractif et durablement intégré dans les modes de vie.

Les propositions doivent répondre à au moins un des défis suivants :

Défi 1

REMETTRE LA POPULATION EN MOUVEMENT AU QUOTIDIEN

Malgré une prise de conscience croissante des bienfaits de l'activité physique, celle-ci reste souvent reléguée au second plan face aux contraintes du quotidien.

Défi

Intégrer durablement l'activité physique dans le quotidien de la population, en s'adaptant aux modes de vie, en renforçant l'attractivité des pratiques et en levant les freins à l'engagement.

Une attention particulière sera portée aux approches permettant de :

- Proposer des formes de mouvement accessibles, flexibles et non contraignantes ;
- Mobiliser des leviers comportementaux, sociaux ou culturels favorisant le passage à l'action.

Les propositions doivent démontrer leur capacité à être **testées et mises en œuvre rapidement dans un contexte réel**. Elles doivent apporter une réponse **utile, applicable et adaptée** aux réalités des publics visés.

Défi 2

TRANSFORMER LES ESPACES EN LIEUX DE MOUVEMENT

De nombreuses infrastructures et espaces publics existent déjà (préaux, parcs, rues, bâtiments, installations sportives), mais restent sous-utilisés. L'enjeu ne réside pas dans le manque d'offre, mais dans les usages, l'attractivité et l'appropriation par la population.

Défi

Transformer des espaces existants aujourd'hui peu utilisés en lieux de mouvement attractifs, accessibles et réellement fréquentés par la population.

Une attention particulière sera portée aux projets permettant de :

- Favoriser une utilisation régulière et durable ;
- S'appuyer sur les pratiques réelles et les dynamiques locales.

4. Conditions d'éligibilité

4.1. Porteurs de projets admissibles

Le Challenge est ouvert à toute personne physique ou morale, équipe, collectif, start-up, entreprise, association, institution académique ou autre structure, en Suisse ou à l'étranger.

Les candidatures sont admises uniquement si le dossier est complet et soumis dans les délais.

Les candidats présélectionnés à l'issue de l'open call (phase 1) s'engagent à être présents à Sion (Suisse), lors de la session de pitch (phase 2) et à participer à l'ensemble du programme afin de profiter pleinement du réseau et des prestations offertes dans le cadre du SMART Challenge.

La participation implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

4.2. Nature des propositions admissibles

Les participants peuvent soumettre une ou plusieurs propositions, à condition qu'elles répondent à la thématique et aux défis du Challenge.

Les propositions peuvent se situer à différents stades de maturité, y compris à un stade conceptuel ou partiellement développé. Le niveau de maturité attendu est volontairement ouvert, l'objectif étant de favoriser l'émergence d'idées à potentiel.

5. Calendrier

- 21 avril 2026 : Événement de lancement et ouverture des candidatures
- 31 mai 2026 : Clôture des candidatures
- 9 juin 2026 : Session de pitch devant le jury et sélection
- Fin juin 2026 : Annonce des lauréats
- Dès début juillet 2026 : Phase de montage et d'accompagnement des projets

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce calendrier.

6. Modalités des candidatures

Les candidatures doivent être soumises via le formulaire en ligne, en français, en allemand ou en anglais, accessible à l'adresse suivante : <https://smartconfluence.ch/appel-a-projets/smartchallenge>.

Toute personne déposant une candidature s'engage à fournir les éléments nécessaires à l'analyse de son dossier. Un dossier incomplet ou ne répondant pas aux exigences du présent règlement peut être écarté sans examen approfondi.

Toute demande d'information relative au SMART Challenge doit être adressée exclusivement par e-mail à contact@smartconfluence.ch.

La participation au Challenge est gratuite.

Les frais liés à la préparation, au dépôt de candidature, aux déplacements ou à la participation aux événements restent à la charge des candidats, sauf décision contraire de l'organisateur.

7. Critères d'évaluation

Les candidatures sont évaluées notamment sur la base des critères suivants :

- 1. Pertinence et adéquation aux défis formulés**
Capacité de la proposition à répondre à la problématique identifiée.
- 2. Caractère innovant ou créatif**
Originalité de l'idée, nouveauté de l'approche ou valeur ajoutée par rapport à l'existant.
- 3. Faisabilité**
Réalisme du développement, faisabilité de mise en œuvre, adéquation des ressources et accessibilité pour les publics visés.
- 4. Scalabilité et impact**
Potentiel de déploiement, de durabilité à moyen ou long terme, et d'impact social, culturel, éducatif, sportif, territorial ou de santé publique.
- 5. Clarté de la proposition et motivation**
Qualité de présentation, cohérence de l'idée et motivation du candidat à collaborer avec l'organisateur et les partenaires du Challenge.

8. Procédure de sélection des candidatures

L'organisateur procède à une première vérification de recevabilité des candidatures.

Les dossiers recevables sont ensuite examinés et notés par un jury composé notamment :

- de représentants de CimArk SA (organisateur du Challenge) ;
- de partenaires du SMART Challenge ;
- le cas échéant, d'experts ou personnalités qualifiées en lien avec la thématique.

Les candidatures présélectionnées sont personnellement informées par e-mail et invitées à présenter leur proposition lors d'une session de pitch organisée le 9 juin 2026. La présence physique d'au moins un représentant du projet est obligatoire.

Les décisions du comité de sélection et du jury sont confidentielles et souveraines. L'organisateur n'a pas l'obligation de motiver individuellement ses décisions.

9. Déroulement de la session du Pitch Day

Les porteurs de projet présélectionnés sont invités à présenter leur proposition lors du Pitch Day, dans le cadre d'une session en présentiel devant un jury. La présence physique d'au moins un représentant du projet est obligatoire.

Chaque projet dispose d'un temps de présentation, suivi d'un échange avec le jury, permettant d'approfondir la compréhension de la proposition et d'évaluer sa pertinence.

Le Pitch Day vise à sélectionner un ou plusieurs lauréats sur la base d'une démonstration du potentiel du projet, notamment au regard des critères d'évaluation définis à l'article 7 du présent règlement.

Les modalités détaillées de la journée (déroulement, horaires, format des présentations) sont communiquées ultérieurement aux projets concernés.

La langue principale de l'événement est le français. Les présentations peuvent toutefois être réalisées en français, en anglais ou en allemand.

10. Désignation des lauréats

À l'issue des auditions des candidats lors de la phase d'évaluation, le jury se réunit pour désigner un ou plusieurs lauréats en fonction de la qualité des propositions reçues, de leur potentiel de développement et de leur adéquation avec les objectifs du SMART Challenge 2026.

Le jury peut décider :

- de ne retenir aucun projet si la qualité des candidatures est jugée insuffisante ;
- de retenir plusieurs lauréats ;
- de répartir librement les soutiens disponibles entre les lauréats retenus.

Les candidats sont informés du résultat par e-mail et/ou par téléphone avant fin juin 2026.

Les délibérations sont confidentielles et le jury, souverain, n'a pas à motiver ses décisions.

11. Nature du soutien et des prix

Les projets lauréats peuvent bénéficier de tout ou partie des soutiens suivants :

- Un prix pouvant atteindre **CHF 20'000.-** sous forme d'aide financière et d'accompagnement sur mesure pour transformer l'idée en projet concret ;
- une mise en réseau avec les partenaires et experts pertinents ;
- un accès prioritaire à un terrain d'expérimentation ;
- une visibilité à l'échelle régionale dans le cadre de la communication liée au SMART Challenge.

L'organisateur définit librement, avec les lauréats concernés, les modalités de versement, d'attribution et de phasage du soutien.

Le prix ou l'accompagnement attribué ne peut faire l'objet d'aucun échange ni d'aucune conversion non prévue par l'organisateur.

Les partenaires du SMART Challenge peuvent manifester leur intérêt à l'accueil d'expérimentations ou de projets pilotes, sans que cela n'implique un engagement contractuel. Toute collaboration ultérieure fera l'objet d'accords distincts.

12. Engagement des candidats

Tout candidat s'engage à :

1. Fournir des informations exactes, sincères et complètes ;
2. Respecter les délais et modalités de candidature ;
3. Détenir les droits nécessaires sur les éléments transmis ;
4. Accepter que sa proposition soit examinée par le comité de sélection et le jury ;
5. Être disponible pour toute demande d'information complémentaire ;
6. Participer aux étapes du processus de sélection, notamment à la session de pitch en cas de présélection ;
7. Autoriser l'utilisation d'éléments non confidentiels de la proposition à des fins de communication ;
8. S'abstenir de toute réclamation relative aux décisions du jury ;
9. Renoncer à toute demande d'indemnisation en cas de modification, report ou annulation du concours ;

13. Propriété intellectuelle et confidentialité

Les candidats restent titulaires des droits de propriété intellectuelle sur les propositions qu'ils soumettent, sous réserve des droits préexistants de tiers.

Chaque candidat garantit que sa proposition ne viole aucun droit de tiers et qu'il dispose des autorisations nécessaires pour la soumettre dans le cadre du SMART Challenge 2026.

Le dépôt d'une candidature n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle au profit de l'organisateur ou des partenaires.

Les échanges réalisés dans le cadre du Challenge, y compris avec les partenaires, communes pilotes, experts ou membres du jury, n'emportent aucun engagement contractuel de collaboration, de financement, d'expérimentation ou d'exploitation, sauf accord distinct formalisé.

Les informations expressément identifiées comme confidentielles sont traitées avec discrétion, dans la mesure nécessaire à l'évaluation et à la communication du Challenge.

14. Modification, report ou annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le SMART Challenge 2026 si les circonstances l'exigent. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée à ce titre.

15. Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable :

- d'un problème technique affectant le dépôt des candidatures ;

- d'une candidature non reçue, incomplète ou illisible ;
- d'un dommage indirect lié à la participation au Challenge ;
- de l'absence de concrétisation, de financement ou de déploiement d'une proposition déposée.

16. Litiges

Le présent règlement est soumis au droit suisse. L'organisateur est seul compétent pour interpréter le présent règlement et trancher toute contestation liée au SMART Challenge 2026, dans les limites du droit applicable.

Les décisions du jury relatives à l'évaluation des candidatures, à la sélection des projets et à la désignation des lauréats sont souveraines et ne donnent lieu à aucune justification individuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation, sauf en cas de violation manifeste du droit applicable.

